



OBVMR
organisme de bassin versant
MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE
watershed organization



**PISTES D' ACTIONS -
PROTECTION DE LA QUALITÉ ET DE LA QUANTITÉ D'EAU POTABLE**

Grande Table de Concert'action
27 février 2018

1. Santé humaine et eau potable

1.1. Améliorer la qualité eau potable des réseaux privés et des puits

1.1.2. Renseigner la population sur l'importance du lien entre la qualité de l'eau de consommation et la santé

1.1.2.B Encourager le programme «Opération Puits» dans les écoles primaires.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Organisation de évènement éducatif pour 3 municipalités	
Notes sur la piste		
en développement secteur Avignon Est, validée avec municipalités		

1.1.2.C Offrir le matériel nécessaire à un service d'analyse d'eau dans les municipalités (distribution du matériel, réception et envoi des échantillons).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible mis à jour à valider	95 % des municipalités offrant le service d'ici 2023 avec celle en action avec 1.1.2.D	
Notes sur la piste		
Information prête à distribution		

1.1.2.D Offrir l'information concernant le service d'analyse d'eau dans les municipalités.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible mis à jour à valider	95 % des municipalités offrant le service d'ici 2023 avec celle en action avec 1.1.2.C	
Notes sur la piste		
Information prête à distribution		

1.2. Favoriser la protection des aires d'alimentation des sources d'eau potable

1.2.1. Protéger les aires d'alimentation d'eau privées et publiques.

1.2.1.A Identifier et localiser au GPS les puits et les prises d'eau privées et publiques dans les secteurs agricoles.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
concertation pour être bonifiée en géoréférencement dans les mājrs des PAEF	80% des résidences dont le puits a été géoréférencé d'ici 2020 (fait partie du Q-2, r.26)	
Notes sur la piste		
Réalisé dans tous les PAEF par la loi.		

1.2.1.B Prendre en compte la localisation des puits et des prises d'eau privées et publiques lors de l'élaboration des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
concertation pour archivée et être considéré dans les mājrs des PAEF	Ceci est maintenant suivi par la loi Q-2, r-26	
Notes sur la piste		
Réalisé dans tous les PAEF par la loi Q-2, r-26. NB aucune norme sur l'écoulement du drainage agricole		

1.2.1.C Prendre en compte la localisation des puits et des prises d'eau privées et publiques lors d'activités agricoles pour les fermes produisant moins de 1600 kg de phosphore et non ciblées par le REA (Règlement Exploitation Agricole).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	4 diffusions de masses pour atteindre ces fermettes pour 2020 par le MAPAQ	
Notes sur la piste		

1.2.1.D Identifier et localiser les risques des aires d'alimentation des puits publics

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible mis à jour selon la loi	100% des puits municipaux caractérisé pour 2021 de catégorie 1 (500 pers. et plus) et 2 (21 à 500 pers.) puits souterrains ou surface avec indice Drastic de 180 et plus (très vulnérable)	
Notes sur la piste		
Ceci est la loi RPEP Q-2, r.35.2, Quelques lacunes: la loi sur les mat. dangereuses Q-2, r.32, il manque des normes sur leur localisation mais des outils règlementaires municipaux sont possibles; et pour les égoûts pluviaux aucun outil règlementaire perme		

1.2.1.E Mettre en œuvre un plan de stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable en concertation avec le milieu

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible mis à jour selon la loi	100% des puits municipaux caractérisé pour 2021 de catégorie 1 (500 pers. et plus) et 2 (21 à 500 pers.) puits souterrains ou surface avec indice Drastic de 180 et plus (très vulnérable)	<p>1.2.1.E.1 Élaborer un plan de stratégie de protection et conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable</p> <p>1.2.1.E.2 a) Analyser les données nitrites et nitrates de 2015 b) Renouveler l'étude sur trois années pour obtenir un rapport réaliste c) Mettre en place un stratégie de collaboration avec le secteur agricole, le transport et le secteur commercial pour protégé</p>
Notes sur la piste		
Ceci est la loi RPEP Q-2, r.35.2, Quelques lacunes: la loi sur les mat. dangereuses Q-2, r.32, il manque des normes sur leur localisation mais des outils règlementaires municipaux sont possibles; et pour les égoûts pluviaux aucun outil règlementaire perme		

1.2.2. Améliorer nos connaissances sur les nappes phréatiques.

1.2.2.A Réaliser une étude sur les nappes phréatiques du territoire.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Présence d'une étude initiée d'ici 2023	1.2.2.A.1 Encourager et faire des demandes au niveau Ministériel pour une étude sur les nappes phéatiques du territoire.

Notes sur la piste

2. Conservation et restauration des écosystèmes aquatiques et riverains

2.3. Améliorer la gestion des eaux usées.

2.3.2. Réduire l'impact des égouts pluviaux sur les plans d'eau.

2.3.2.G Instaurer un soutien financier pour fournir des barils de récupération des eaux de pluie à bas prix.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	95% munic. du bv Ristigouche (Qc) offre des barils à bas prix	

Notes sur la piste
il y a toujours des barils disponibles à l'OBVMR

2.3.4. Améliorer la gestion des installations septiques individuelles.

2.3.4.C Réaliser des inventaires des installations sanitaires autour des plans d'eau.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Cible modifiée ajustée selon les tables sectorielles	DS municip. MATAP: 90% installations inventoriés d'ici 2023 DS municipalités AVIGNON: ciblés habitation où se juxtaposent puits et installation sanitaire	2.3.4.C.1 Secteur Avignon: ciblée Zo. Problém.
Notes sur la piste		

2.3.4.D Mettre en œuvre un plan de correction des installations septiques.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Cible modifiée ajusté selon les table sectorielle	Tournée des municipalités pour outiller sur un plan de correction 90% des municipalités ayant un plan correcteur des installations septiques d'ici 2021	2.3.4.D.1 Organisation regroupée pour la mise aux normes des installations sanitaires problématiques
Notes sur la piste		

5. Développement durable

5.1. Encourager une consommation responsable de l'eau

5.1.1. Sensibiliser les citoyens, les municipalités, les industries, les commerces et les institutions à l'importance et aux avantages écono. de l'utilisation responsable de l'eau.

5.1.1.B Recenser les réglementations municipales concernant l'arrosage, les compteurs d'eau et les remises monétaires incitatives pour les toilettes à faible débit

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Mise à jour des initiatives municipales d'ici 2023	
Notes sur la piste		

5.1.1.C Établir la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SEEP)

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Mise à jour des initiatives municipales d'ici 2023	
Notes sur la piste		

5.1.1.D Mettre sur pied un programme de remise monétaire pour l'achat de toilettes à faible débit.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	70% des municipalités ayant un programme de remise monétaire d'ici 2023	
Notes sur la piste		
St-Vianney existant		

5.1.1.F Sensibiliser les entreprises du secteur des industries, commerces, institutions et transports à l'importance de l'utilisation responsable de l'eau.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Présence de débitmètre dans les industries 85% des entreprises sensibilisées en 2023	5.1.1.F.1 Établir une stratégie de réduction de la consommation d'eau potable, voir financement possible TECQ
Notes sur la piste		

5.2 Dév. harmonieux des diverses activités du territoire

5.2.2. Maintenir l'intégrité des plans d'eau par l'encadrement du dév. résidentiel et/ou de villégiature et/ou agricole en fonction des milieux aquatiques .

5.2.2.D Mettre sur pied un réseau d'échange de données et d'informations entre les divers intervenants du milieu.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
idem et bonifié avec Résalliance	Maintien de 4 rencontres par année ;projet Résalliance et les autres plans d'actions formulé à la TC 2018 février	<p>5.2.2.D.1 Participer au réseau d'échange d'expertises de la communauté d'apprentissage.</p> <p>5.2.2.D.2 Évaluer les besoins de formations pour les habitants du Lac</p>
Notes sur la piste		5.2.2.D.3 Aider l'association dans le recrutement de ses membres pour le maintien de la santé du lac
Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols: Comité résalliance		5.2.2.D.4 Participer dans la communauté d'Apprentissage de Résalliance